

Pourquoi un contrat de rivière sur le bassin versant Beaume Drobie ?

- Le 1^{er} Contrat de 1997 à 2004 n'a pas permis de traiter l'ensemble des problématiques, notamment sur la gestion de la ressource en eau, pourtant une priorité sur le bassin.
- De nouveaux objectifs politiques et juridiques sont à atteindre (Directive Cadre européenne sur l'Eau, SDAGE Rhône-Méditerranée...). Depuis 2012, une feuille de route est tracée sur l'ensemble du bassin versant de l'Ardèche avec le SAGE Ardèche.
- La ressource en eau, les milieux aquatiques et les usages de l'eau sont au cœur de problématiques anciennes ou émergentes qu'il convient de traiter dès à présent, notamment pour s'adapter au changement climatique.
- L'action publique concertée, portant sur l'ensemble des thématiques de l'eau (qualité, quantité, milieux, usages...) et sur la globalité d'un bassin versant, est une garantie de cohérence et d'efficience des moyens mis en œuvre. Elle permet d'assurer la bonne mise en œuvre du SAGE et le respect des orientations définies par la Commission Locale de l'Eau Ardèche.

C'est quoi un Contrat de Rivière ?

- Un Contrat de Rivière est une procédure qui engage des porteurs de projet locaux et des partenaires financiers, pour la réalisation d'un programme d'actions planifié sur 7 ans.
- L'objectif global de ces actions vise une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages qui en sont fait (eau potable, assainissement, irrigation, baignade...).
- Le programme porte sur le territoire d'un bassin versant (logique de solidarité amont/aval, rive droite/gauche, rivières principales et affluents).

Les acteurs du Contrat de rivière

Le Comité de Rivière, l'assemblée en charge du pilotage du Contrat
Organise l'élaboration et suit la mise en œuvre du programme, dans un esprit de concertation et de dialogue.

Le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie, la structure animatrice du Contrat
Assure l'animation du programme et l'assistance technique et administrative du Comité de Rivière.

Les maîtres d'ouvrage locaux signataires

- la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- les Communes de Beaumont, Dompnac, Joyeuse, Labeaume, Lablachère, Laboule, Laurac en Vivarais, Loubaresse, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, Saint-Alban Auriolles, Saint-André Lachamp, Saint-Mélany, Sanilhac, Valgorge et Vernon
- le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône Alpes
- le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche
- le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie

Les partenaires financiers

- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- la Région Rhône Alpes
- le Département de l'Ardèche

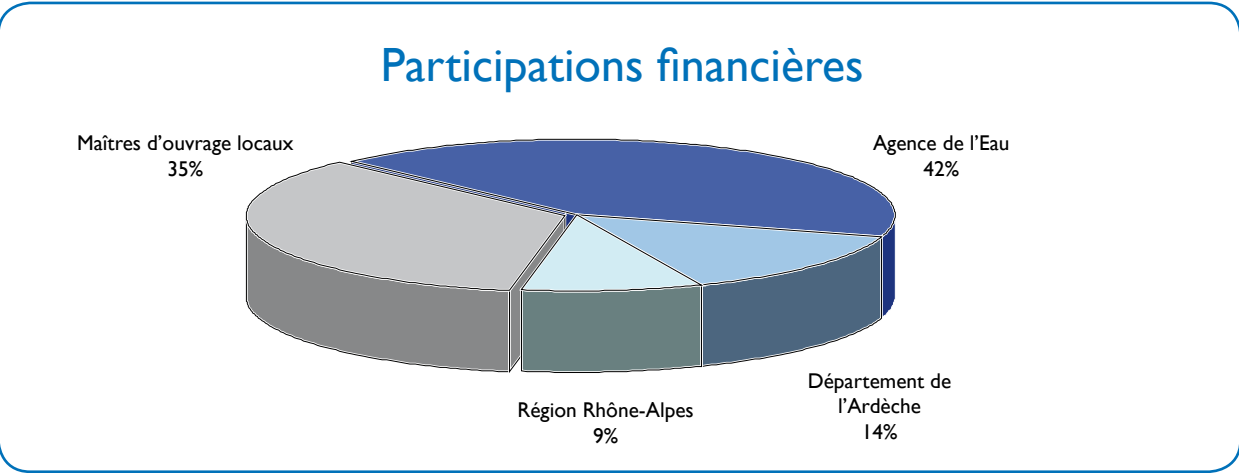
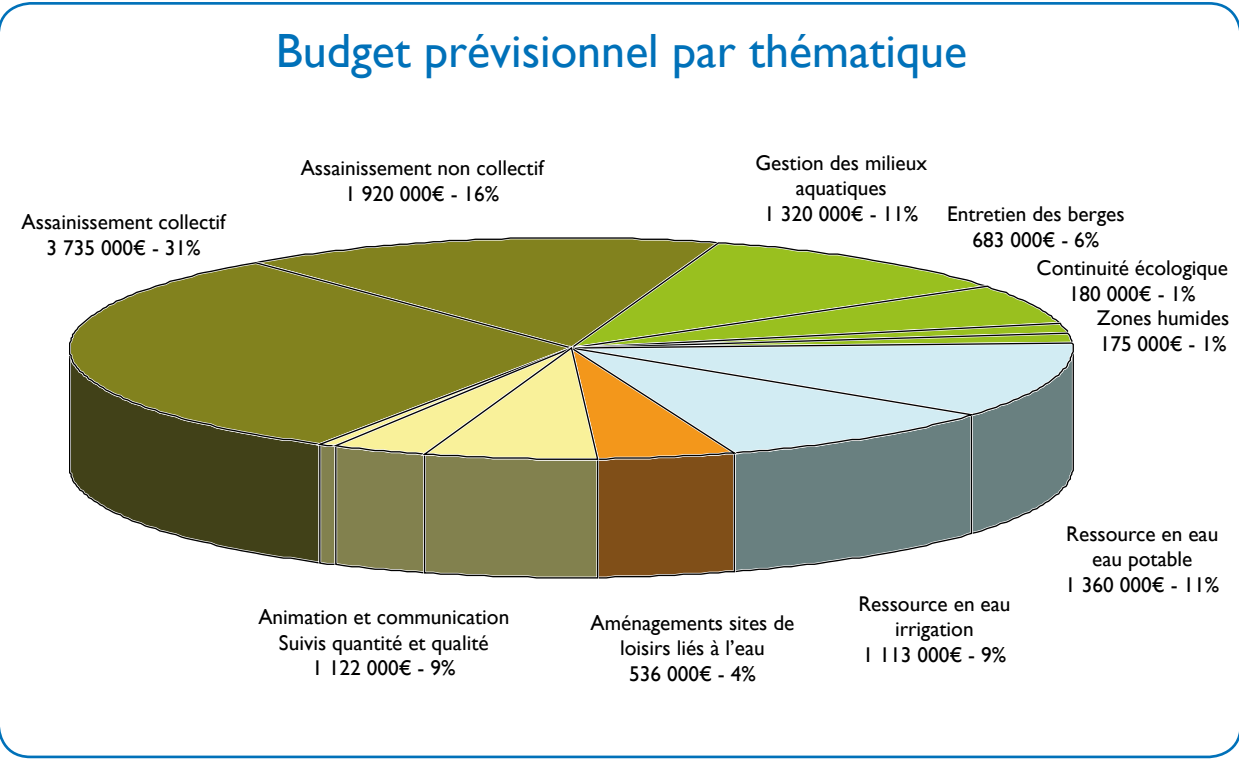
Les partenaires

- l'Etat et ses services départementaux ou régionaux
- le Syndicat Mixte - EPTB Ardèche Claire
- le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- le Pays de l'Ardèche Méridionale
- la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)
- la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ardèche
- les Association Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
- les Associations d'irrigants...

Quels financements des actions du Contrat ?

Une enveloppe budgétaire prévisionnelle totale de 12 M€

- Près de 9 € sur 10 consacrés à des actions concrètes de travaux
- Une priorité financière orientée sur la gestion de la ressource en eau (1 € sur 2 en "priorité une" consacré à cette thématique)



L'eau au cœur du bassin versant de l'Ardèche



Le Contrat de Rivière 2015-2021 du bassin versant de

la BEAUME et de la DROBIE

Signé le 24 septembre 2015 aux Vans

Le mot du Président

« Après plusieurs années de travail, de concertation, de débats, le Contrat des Rivières Beaume et Drobie est signé ! Je m'en réjouis car nous l'attendions avec impatience et je remercie en premier lieu l'ensemble des partenaires pour leur implication dans cette démarche.

Les enjeux de l'eau sont, sur Beaume Drobie particulièrement, au cœur de l'aménagement de notre territoire et de la préservation de notre environnement exceptionnel. L'eau, c'est celle qui coule dans nos rivières, celle que l'on boit au robinet, celle qui irrigue nos terres, celle dans laquelle on se baigne l'été, mais celle aussi qui souffrira du changement climatique...

Il était donc impératif que notre territoire se dote d'un outil de gestion globale de ce bien universel et fondamental. C'est chose faite, avec ambition et pragmatisme. Ambition, car les défis d'aujourd'hui et de demain nécessitent que les collectivités et les acteurs de l'eau s'engagent sur de nombreux projets, représentant des investissements financiers conséquents. Pragmatisme, car le programme du Contrat se base sur des actions concrètes, répondant aux besoins du territoire et de ses usagers.

Vous trouverez dans cette plaquette une présentation des points essentiels du Contrat. Je vous en souhaite bonne lecture ! »

Alain GIBERT
Président du Syndicat des Rivières Beaume et Drobie

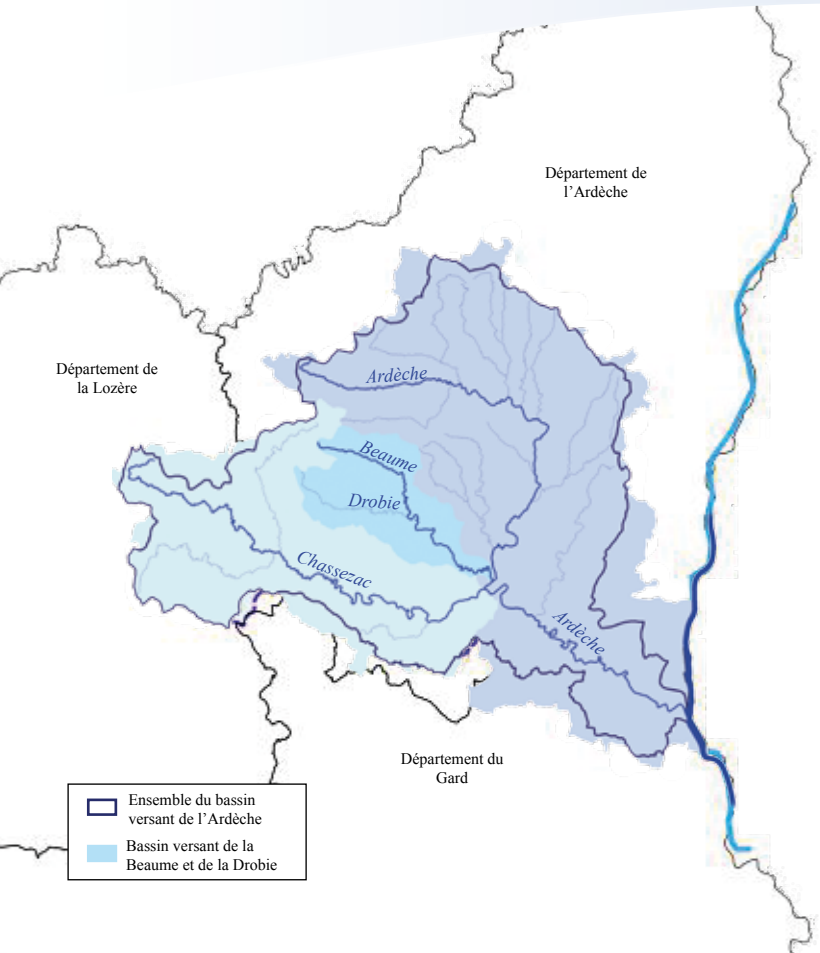


Sommaire

- La vallée de la Beaume et de la Drobie p2
- Objectifs et principales actions du Contrat p3-4
- Pourquoi un Contrat de rivière p5
- Acteurs et financements du Contrat p6



Le bassin versant de la Beaume et de la Drobie Entre Cévennes Vivaroises et basse Ardèche calcaire



La Beaume... prend sa source sur le Tanargue à Loubaresse (1350 m d'alt.) et se jette dans l'Ardèche à Saint-Alban Auriolles (100 m d'alt.) après avoir parcouru 44 km

La Drobie... prend sa source sur le Prataubérat à Sablières (1150 m d'alt.) avant de confluer avec la Beaume aux Deux-Aygues (200 m d'alt.), après un chemin de 23 km

Un bassin rural de 257 km² en secteur méditerranéen cévenol, à cheval sur 19 communes, représentant près de 10 000 habitants permanents, en forte augmentation en période estivale (tourisme)

Dans quel état sont nos rivières ?

Ressource en eau

Une connaissance des débits et des prélèvements encore trop partielle
Un déficit de la ressource en eau naturel l'été, aggravé par les prélèvements
Des usages vulnérables, notamment au regard du changement climatique

Qualité des eaux

Des rivières globalement en bon état écologique et chimique
A l'exception du ruisseau du Blajoux (fortement dégradé)
Une qualité sanitaire pour la baignade à reconquérir sur plusieurs sites et à préserver sur d'autres
Un suivi de la qualité des eaux et des connaissances encore imparfaites

Milieux aquatiques et zones humides

Une biodiversité exceptionnelle et un haut degré de naturalité des rivières
Des zones humides à préserver
Une végétation des berges en bon état mais à maintenir fonctionnelle
Une continuité piscicole altérée par le seuil de Rosières
Des crues cévenoles très violentes et brutales, menaçant des enjeux humains
Une fragilité naturelle du fonctionnement du lit de la Beaume, très sensible aux prélèvements de matériaux (galets)

Usages récréatifs

Une forte fréquentation estivale par les baigneurs
Des activités à organiser pour limiter les impacts environnementaux et les conflits entre usagers



Quels objectifs ?

Ressource en eau

Améliorer la connaissance des débits de la rivière et de tous les prélèvements
Réduire le déficit de la ressource et la vulnérabilité des usages

Qualité des eaux

Améliorer l'assainissement collectif et non collectif, et anticiper les dégradations
Améliorer la connaissance de la qualité des eaux

Milieux aquatiques et zones humides

Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau, des boisements de berges et des zones humides
Reconquérir la continuité piscicole
Redonner ses fonctionnalités au lit de la rivière

Usages récréatifs liés à l'eau

Améliorer la connaissance de la fréquentation des rivières et en réduire l'impact
Garantir un bon état sanitaire des eaux de baignade

Communication

Promouvoir une culture méditerranéenne de l'eau

Pour tout le bassin...

Inventaire des prélèvements diffus et des forages

Meilleure connaissance des irrigants

Moderniser, économiser et substituer les prélèvements agricoles

Tarif saisonnier de l'eau

Fourniture de kits hydro-économiques pour les particuliers, les communes et les campings

Poursuite des diagnostics des assainissements non collectifs et accompagnement financier à la réhabilitation

Suivi de la qualité des eaux

Travaux de gestion des berges par la Brigade Verte

Animation en faveur des zones humides et lancement de plans de gestion

Sur la Drobie...

Schéma d'eau potable à Dompnac
Mise en place du SPANC à St-Mélany
Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux



Les principales actions du Contrat de Rivière

Sur la haute vallée de la Beaume...

Réduction des fuites d'eau potable à Valgorge
Extension de l'assainissement collectif à Valgorge
Création d'une station d'épuration à Laboule



Sur la Drobie...

Schéma d'eau potable à Dompnac
Mise en place du SPANC à St-Mélany
Amélioration de la connaissance de la qualité des eaux

Sur la basse vallée de la Beaume...

Raccordement de Joyeuse à l'eau potable de Pont de Veyrières
Transfert de la station d'épuration de Labeaume
Mise en séparatif de l'assainissement de Joyeuse
Aménagement du seuil de Rosières pour la continuité piscicole
Travaux de reconnexion latérale de la Beaume à Vernon et St-Alban Auriolles
Aménagement et gestion des sites de baignade du Petit Rocher à Joyeuse et Peyroche à Labeaume
Gestion maîtrisée de la fréquentation baignade

